Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le 20/02/2018
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_008-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_008

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2018

L'an deux mille dix huit, le quinze février à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Association l'Atelier le Fablab de Lorgues - attribution d'une subvention de fonctionnement 2018 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Bernard CHARDES pouvoir à Liliane BOYER, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Guy DEMARTINI, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Sophie DUFOUR, Christine NICCOLETTI pouvoir à Frédéric MARCEL, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Christine PREMOSELLI pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Sylvain SENES pouvoir à Françoise LEGRAIEN

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Caroline COLLOMBAT, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le 20/02/2018
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_008-DE

Le lycée polyvalent de Lorgues – Thomas Edison souhaite s'ouvrir sur son environnement socio-économique pour ancrer ses enseignements dans la réalité du tissu économique local. Il souhaite aussi que sa mission éducative et formative soit ouverte au plus large public possible.

A cette fin, et s'appuyant sur son large plateau technique, le lycée a pris l'initiative de susciter la création, en 2017, d'une association L'Atelier – Le Fablab de Lorgues.

Il est rappelé que l'objet de cette association est de créer un Fablab c'est à dire d'offrir à ses adhérents l'accès à un espace de travail et à des ressources communes, destinés à la création et à la réalisation de projets ayant une composante scientifique et technique, artistique ou culturelle dans une perspective de partage et de transmission des savoir-faire et des connaissances ; d'accroître la liberté de créer , d'utiliser, d'analyser et de modifier les objets technologiques en parfaite autonomie et par une réalisation itérative.

Conscients du potentiel de créativité, de technologie et d'innovations développé par ce type de structure, les élus de la Communauté d'Agglomération Dracénoise souhaitent soutenir cette initiative contribuant à renforcer l'attractivité du territoire ainsi que la pérennité et la capacité d'innovation des entreprises. Ainsi par délibération du 27 avril 2017, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a désigné ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'association et, par délibération du 21 septembre 2017, a consenti le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 et formalisé ce partenariat dans une convention d'objectifs et de moyens.

La présente délibération a pour objet de définir les conditions de partenariat pour 2018 entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et l'association l'Atelier- Le Fablab de Lorgues.

Ce partenariat sera formalisé dans une convention d'objectifs dont les éléments essentiels sont reportés ci-dessous :

- le Fablab est ouvert à tout public (étudiants, entreprises, particuliers) 12 heures par semaine, l'objectif pour 2018 étant d'augmenter cette amplitude horaire,
- des sessions de formation seront proposées,
- des visites destinées aux entreprises seront organisées notamment en partenariat avec la Chambre des Métiers du Var.

A ce titre, il est proposé d'accorder à ladite association une subvention de fonctionnement de 24 000€ au titre de l'année 2018.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le 20/02/2018
ID : 083-248300493-20180215-C_2018_008-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique et numérique réunie le 1er février 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et l'association L'Atelier – Le Fablab de Lorgues ainsi que tout document y afférant,
- approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association L'Atelier – Le Fablab de Lorgues d'un montant de 24 000€ au titre de l'année 2018, imputation budgétaire : 6574-901. Cette subvention sera versée en deux fois : 50% soit 12 000€ dès la signature de la convention d'objectifs et 50% soit 12 000€ en juillet 2018, sur production par l'association d'un bilan d'activités.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 19/02/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.